



**MAIRIE DE LUDESSE**

1, place Robert-Tacheix  
63320 LUDESSE

N° INSEE 63199

**DELIBERATION N° 2023/01/01**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal du 22 FEVRIER 2023**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	9	11	02	02	00	11	11	00	00

Date de convocation : 14 février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux février, à 19h00, le Conseil Municipal de LUDESSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ALIZERT Nicolas, Maire.

**Présents** : ALIZERT Nicolas, ARNAUD Aurélie, AUDIGIER Delphine, BENDAIJOU DURIN Justine, DESCAMPS Stéphane, JAMOT Virginie, LAURENT Romain, RABY Michel, VIDAL Elisabeth.

**Absents ayant donné pouvoir** : FLATRES Corinne donne pouvoir à BENDAIJOU DURIN Justine, GIET Christopher donne pouvoir à RABY Michel.

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Mme JAMOT Virginie.

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION / DEPARTEMENT FIC 2023 – VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle le dossier de financement pour :

✚ Travaux de voirie communale comprenant : **réfection par tranche** de la Rue des Avats – Village de Chaynat.

L'ensemble de cette opération 2023 entraîne une dépense subventionnable totale de **76 700,00** €uros H.T.

Il s'agit d'une deuxième partie de travaux sur la Rue des Avats.

La première partie des travaux a reçu un financement au titre du Département Fonds d'urgence en direction des communes (subvention de 26 211 €uros sur un montant de dépenses retenu de 52 421,29 € HT pour les travaux de reconstruction du mur) et du FIC 2022 (subvention de 4 270 €uros sur un montant de dépenses retenu de 14 724,00 € HT).

La DETR 2022 initialement refusée sur la première partie des travaux a été redéposé au titre de la DETR 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier :

❖ Approuve le projet qui lui est soumis

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ainsi que le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

Dépense Totale	DEPARTEMENT FIC 2023 40 %	AUTRES FINANCEURS	COMMUNE 20 % minimum
<b>Travaux de VOIRIE COMMUNALE</b> : (2 <sup>ème</sup> partie)  76 700,00 € HT	14 724,00 €  (dépense subventionnable plafonnée à 36 810,00 €, donc plafond aide 14 724€)	DETR 2023 : 30 000,00€ FIC 2022 : 4 270,00€	27 706,00 € + TVA

- ❖ Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, la subvention prévue au titre du FIC 2023 – Voirie Communale, pour un montant total de **14 724,00 €** (40% de 36810€ de dépenses éligibles)
- ❖ Mandate le Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires à l'obtention de ces financements,
- ❖ Précise que les crédits seront inscrits en Dépenses d'investissement au compte : 2315.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, Ludesse, le 23 février 2023  
Le Maire, Nicolas ALIZERT.

Transmis au Représentant de l'Etat le :  
Publié le :

Mis en ligne le 8 mars 2023

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LUDESSE 199' at the top, '63 (Puy-de-Dôme)' at the bottom, and a central emblem featuring a figure on horseback. The signature is a cursive script that appears to read 'Nicolas ALIZERT'.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.